
Partenariat mondial pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

*Une contribution pour protéger la santé humaine et
l'environnement*

**Proposition et invitation pour un partenariat de
Type 2 de WSSD**

Septembre 2002

**Sommet mondial sur le développement durable
Johannesburg, Afrique du Sud
26 août – 4 septembre 2002**



IOMC

INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS
A cooperative agreement among UNEP, ILO, FAO, WHO, UNIDO, UNITAR and OECD

A propos des partenariats WSSD

Des partenariats et initiatives pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 sont attendus comme un des résultats majeurs du Sommet mondial sur le développement durable (WSSD), qui se tiendra à Johannesburg en Afrique du Sud du 26 août au 4 septembre 2002. Le Sommet se terminera par l'adoption d'une déclaration politique de haut niveau visant à l'application plus ample de l'Agenda 21, celle-ci sera négociée et approuvée par les gouvernements (résultats de Types 1). De plus, le Sommet aboutira aux résultats de partenariat de Types 2 qui feront partie intégrante du Sommet bien qu'ils ne soient pas négociés par tous ceux présents. Plutôt, les partenariats devront être convenus par ceux directement impliqués, qui s'engagent à développer des partenariats et à les faire réussir. Cette brochure esquisse une proposition pour un partenariat relatif au renforcement des capacités pour la classification et l'étiquetage appropriés des produits chimiques dangereux sous le standard international récemment développé, le SGH. De plus amples informations sur les partenariats se trouvent sur:

www.johannesburgsummit.org/html/sustainable_dev/sustainable_dev.html

Le Partenariat mondial pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du SGH de classification et d'étiquetage des produits chimiques a été initié par le Programme de formation et de renforcement des capacités à l'application du SGH de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), avec la collaboration de l'Organisation pour la Coopération et le Développement économiques. Pour nous contacter, veuillez vous reporter à la fin de cette brochure.

Original: Anglais

Aussi disponible en espagnol

Note de synthèse

Le développement des systèmes nationaux pour assurer la classification et l'étiquetage appropriés des produits chimiques et la mise à disposition des fiches de données de sécurité est un élément important de la protection de la santé humaine et de l'environnement. Ces outils de communication apportent aux travailleurs, aux consommateurs et au public une importante information sur les dangers des produits chimiques (communication des dangers) et permettent donc d'assurer un comportement de protection et de précaution si les messages sont compréhensibles et accompagnés par des mesures de soutien appropriées. L'importance de la communication des dangers chimiques a été reconnue dans de nombreux textes internationaux, y compris l'Agenda 21, la Convention sur les produits chimiques de l'OIT (no. 170) et la Convention de Rotterdam. Elle a également reçu le soutien répandu de l'industrie chimique et des syndicats dans le monde entier.

Il n'y a que quelques pays disposant de systèmes de classification et d'étiquetage et ces systèmes sont très souvent peu compatibles. En tant que réponse à cette lacune, les chefs d'Etat au Sommet de Rio de 1992 ont demandé le développement d'un système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques, y compris une formation appropriée et le renforcement des capacités. Après une décennie de travail complexe exigeant beaucoup de ressources et impliquant de nombreux pays et d'organisations internationales, le travail technique pour le développement d'un Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques a été terminé. Les acteurs majeurs de ce travail étaient l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation pour la Coopération et le Développement économiques (OCDE) et le Comité d'Experts des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses (UNCETDG), tous travaillant au sein du programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC).¹ Le SGH offre un outil compréhensif et universel pour la communication des dangers chimiques, et plusieurs pays se montrent

¹ IOMC est un accord collaboratif pour coordonner les activités internationales dans le domaine des produits chimiques. Les participants sont le PNUE, la FAO, l'OCDE, l'OIT, l'UNIDO, l'UNITAR et l'OMS.

intéressés à développer un plan d'action national afin de mettre en œuvre le SGH et de renforcer leurs capacités en matière de communication efficace des dangers chimiques. La responsabilité de maintenir, mettre à jour et promouvoir le système repose sur un Sous-comité d'Experts du Conseil économique et social des Nations Unies pour le SGH (SCESGH).

Les pays en développement et en transition socio-économique sont susceptibles de devoir faire face à des défis particuliers quant à l'application de ce nouveau standard. Plusieurs pays ont déjà indiqué que sans efforts importants et concertés au niveau mondial en matière de formation et renforcement de capacités, l'objectif de la mise en œuvre du SGH d'ici 2008 – comme exigé en 2000 par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) – ne pourra pas être atteint. Réaliser cet objectif international et ainsi répondre aux besoins pertinents en matière de renforcement des capacités est la mission principale du *Partenariat mondial pour le renforcement des capacités pour la mise en oeuvre du SGH de classification et d'étiquetage des produits chimiques*.

Le SGH: Un outil important pour la protection de la santé humaine et de l'environnement

Le système général harmonisé des Nations Unies pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques (SGH) est un nouvel outil important que les pays peuvent utiliser pour développer un système national de communication des dangers chimiques. De plus, la mise en œuvre du SGH nécessite le renforcement, la mise à jour ou l'établissement d'une législation appropriée conforme aux autres instruments internationaux tels que la Convention sur les produits chimiques N°170 de l'OIT et la Convention de Rotterdam. Il est prévu que le SGH soit approuvé par l'ECOSOC en décembre 2002. La mise en œuvre mondiale du SGH, qui est un outil non-contraignant, sera exécutée par les pays membres, avec une collaboration entre les gouvernements et d'autres acteurs intéressés et impliqués, par le biais d'une approche stratégique mais flexible.

Le SGH représente une étape importante dans l'harmonisation des systèmes nationaux de communication des dangers chimiques au niveau mondial et a le potentiel d'améliorer la sécurité chimique à travers tous les secteurs concernés. Plus spécifiquement, le système prévoit :

- d'améliorer la protection des personnes et de l'environnement en offrant un système compréhensif au niveau international pour la communication des dangers chimiques ;
- de proposer un cadre reconnu pour les pays ne disposant pas de système existant ;
- d'éliminer le besoin d'essais et évaluations duplicatifs des produits chimiques et
- de faciliter le commerce international des produits chimiques dont les dangers ont été évalués et identifiés adéquatement sur une base internationale.

Selon le Rapport de la réunion du FISC Forum III, qui s'est tenue en octobre 2000 au Brésil, le SGH deviendra un standard pratique et cohérent à l'échelle mondiale de la communication des dangers pour ceux qui sont impliqués dans les activités de travail sur les lieux de travail, pour le système de transport et pour les consommateurs. Le Forum III a spécifiquement recommandé que « tous les pays, selon leurs capacités et compétences, devraient prendre en compte le développement du SGH en cas de changements proposés aux systèmes existants de classification et d'étiquetage ainsi qu'au cours de la mise en œuvre et du renforcement de leur législation concernant les produits chimiques. » Le FISC a également suggéré que les instruments d'orientation et d'autres outils nécessaires pour la mise en œuvre du SGH soient disponibles d'ici 2003 et que les pays appliquent le SGH le plus tôt possible dans le but de rendre le système opérationnel d'ici 2008.

Les enjeux du renforcement des capacités dans les pays en développement et en transition

Un des facteurs qui pourra déterminer le succès du SGH au niveau mondial par la suite est le point auquel les gouvernements reconnaissent d'une part les avantages potentiels de la communication des dangers chimiques et renforcent d'autre part leurs capacités pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour l'application et la mise en opération du Système. Les pays en développement et les pays en transition doivent faire face à des défis particuliers pour limiter et réduire les effets négatifs provenant de l'utilisation des produits chimiques dans les différents secteurs par le biais de communication appropriée des dangers. Le mal-étiquetage fréquent des produits chimiques, le manque de compréhension des étiquettes concernant l'utilisation des produits chimiques, la formation insuffisante à la sécurité chimique ne sont que quelques défis rencontrés spécifiquement par les pays aux infrastructures nationales limitées ou non-existantes en matière de communication des dangers.

Le SGH et une communication efficace des dangers chimiques ne sont donc susceptibles d'être adoptés universellement que si un soutien adéquat et une assistance technique sont mis à la disposition des pays nécessitant un développement des infrastructures légales et techniques appropriées. Une formation et une éducation adéquates sont indispensables pour assurer l'utilisation appropriée des instruments du SGH dans des contextes nationaux différents. Cela sera particulièrement important pour les pays en développement et en transition n'ayant pas participé directement aux travaux d'harmonisation.

Un Partenariat mondial pour le renforcement des capacités relatif au SGH

Le Partenariat mondial pour le renforcement de capacités pour la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et

d'étiquetage des produits chimiques est lié directement au domaine de programme B du Chapitre 19 de l'Agenda 21 : « Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques », plus particulièrement au paragraphe 19.31 : « Les gouvernements et les institutions ainsi que les organisations non gouvernementales, en coopération avec les organisations et les programmes appropriés des Nations Unies, devraient organiser des cours de formation et des campagnes d'information pour faciliter la connaissance et l'utilisation du nouveau système harmonisé de classification et d'étiquetage compatible pour les produits chimiques. ».

Le partenariat devrait promouvoir le développement et la mise en œuvre nationale des plans d'action SGH ainsi que les activités de formation et de renforcement de capacités pertinentes, particulièrement dans les pays en développement et en transition. Se fondant sur les travaux des organisations internationales, des gouvernements et d'autres acteurs, surtout ceux de l'industrie, les objectifs du Partenariat incluent entre autres :

- catalyser les processus multi-acteurs dans les pays en développement et les pays en transition afin de développer et d'appliquer le SGH à l'échelle nationale ainsi que les plans d'action de communication des dangers chimiques ;
- préparer des analyses de situation relatives au SGH et des évaluations des besoins en termes de capacités à l'échelle régionale et nationale ;
- mettre au point des matériels d'orientation et de formation sur les aspects importants de l'élaboration de la stratégie du SGH ainsi que sa mise en œuvre ;
- mettre en place des activités de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités axées sur le SGH à la fois à l'échelle régionale et nationale, y compris la stratégie consistant à former les formateurs eux-mêmes ;
- offrir un suivi au Sous-Comité d'experts de l'ECOSOC sur le SGH (SCESGH), à l'IOMC et au FISC sur les questions liées au renforcement des capacités en matière de SGH.

Les objectifs du Partenariat

Le Partenariat devrait permettre d'améliorer la sensibilisation générale concernant l'importance de la communication des dangers chimiques à tous les niveaux et au sein de tous les secteurs concernés. Il a pour objectif de mettre en œuvre le SGH d'ici 2008, comme établi par l'IFCS. La nature exacte et l'étendue des activités entreprises seront définies au moyen d'un plan « d'affaires » pour le Partenariat, qui devra être élaboré sur la base d'un accord mutuel incluant tous les partenaires.

Les objectifs spécifiques comprennent entre autres :

- la préparation, la révision et la vaste diffusion d'ici 2003 du SGH et du matériel de sensibilisation sur la communication des dangers chimiques.
- l'exécution de projets pilotes initiaux sur le développement des plans d'action du SGH dans quatre pays d'ici 2004.
- la préparation d'évaluations des besoins en termes de capacités concernant le SGH à l'échelle régionale et sous-régionale et la mise au point de scénarios d'application du SGH d'ici 2004.
- préparation du matériel d'orientation et de formation relatif au SGH, test par le biais du projet pilote et adaptation d'ici 2004/2005.
- exécution et évaluation de deux projets pilotes pour le développement de plan d'action de SGH dans chaque région des Nations Unies d'ici 2005.
- mise en place d'ateliers de sensibilisation relatifs au SGH à l'échelle régionale dans toutes les régions des Nations Unies d'ici 2005.
- identification des organisations partenaires à l'échelle régionale et exécution des ateliers de formation des formateurs d'ici 2005.

- lancement de projets de plan d'action nationaux de SGH dans le plus grand nombre de pays possible, selon les ressources disponibles (2005-2008).

Coordination, mise en œuvre et monitoring

Les principales activités de partenariat (activités de « Type A ») seront organisées par le biais du Programme de renforcement des capacités de SGH de l'UNITAR/OIT², en collaboration avec l'OCDE ainsi que d'autres partenaires. Les partenaires doivent apporter leur soutien en nature, en particulier sous la forme d'expertises, en termes de logistique, de formateurs et d'équipement de formation, d'organisation des déplacements pour les pays en développement, etc. Par ailleurs, les activités mises en œuvre directement par les organisations et les pays peuvent être considérées comme des activités de partenariat (activités de « Type B »), si elles contribuent de manière significative à atteindre les objectifs et buts du Partenariat.

L'UNITAR mettra au point un Secrétariat du Partenariat, travaillant étroitement avec l'IOMC. Le Groupe consultatif (PAG) pour le Programme de renforcement des capacités en SGH de l'UNITAR/OIT servira de base pour le développement d'un Groupe consultatif pour le Partenariat. Le PAG réunit déjà des membres d'organisations internationales, des pays, ainsi que des organisations intergouvernementales. Le Groupe examine également le renforcement des capacités et le matériel de formation liés au SGH, établit des liens entre les initiatives de communication des dangers chimiques existantes et fournit une orientation générale concernant la mise en œuvre de projets pilotes de SGH. Le Groupe consultatif du Partenariat sera ouvert aux organisations et pays soutenant les activités du Partenariat indirectement ou en nature. Il inclura également les représentants de pays ayant développé des plans d'action de SGH à l'échelle nationale. Par ailleurs, l'UNITAR,

² Ce programme fait partie du Programme de formation et de renforcement des capacités en gestion des produits chimiques et des déchets mené par l'UNITAR. Pour plus de renseignements, veuillez consulter www.unitar.org/cwm.

l'OIT et l'OCDE mettront en place un petit Groupe de gestion du Partenariat (GGP) qui sera chargé de prendre les décisions au jour le jour. Le GGP sera constitué de l'UNITAR, de l'OIT, de l'OCDE, et recevra le soutien de pays et d'organisations qui contribueront financièrement à la mise en œuvre des activités de « Type A ».

Le Partenariat fera l'objet d'un monitoring et d'un contrôle permanent par les Groupes consultatif et de gestion. Il devra rendre des comptes régulièrement et obtiendra le suivi du Comité de coordination interorganisations (CCIO) de l'IOMC, du SCESGH des Nations Unies et de l'IFCS.

Qui est invité à rejoindre le Partenariat?

L'UNITAR, l'OIT et l'OCDE invitent les parties suivantes à rejoindre le Partenariat :

- Organisations internationales et régionales, y compris les secrétariats des accords régionaux de commerce libre;
- Gouvernements des pays industrialisés, des pays en voie de développement et des pays en transition;
- Associations de l'industrie, entreprises et autres parties du secteur privé; et
- Syndicats, associations pour la protection de l'environnement ou des consommateurs.

Les lettres d'intérêts devraient indiquer la contribution potentielle de l'organisation ou du gouvernement en question au Partenariat et devraient être envoyées à l'adresse mentionnée à la page suivante.

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

Coordonnateur principal de Programme, Programme de formation sur les produits chimiques et la gestion des déchets, UNITAR Palais des Nations CH-1211 GENEVE 10, Suisse	Fax: +41 22 917 80 47 E-mail: gpghs@unitar.org Site web: www.unitar.org/cwm
---	---